

# Conseil régional VI (Europe)

Rapport final abrégé de la dix-huitième session

20 novembre 2020 (visioconférence)

19 novembre 2021 (visioconférence)



ORGANISATION  
MÉTÉOROLOGIQUE  
MONDIALE



OMM-N° 1260

© **Organisation météorologique mondiale, 2021**

L'OMM se réserve le droit de publication en version imprimée ou électronique ou sous toute autre forme et dans n'importe quelle langue. De courts extraits des publications de l'OMM peuvent être reproduits sans autorisation, pour autant que la source complète soit clairement indiquée. La correspondance relative au contenu rédactionnel et les demandes de publication, reproduction ou traduction partielle ou totale de la présente publication doivent être adressées au:

Président du Comité des publications  
Organisation météorologique mondiale (OMM)  
7 bis, avenue de la Paix  
Case postale 2300  
CH-1211 Genève 2, Suisse

Tél.: +41 (0) 22 730 84 03  
Fax: +41 (0) 22 730 81 17  
Courriel: [publications@wmo.int](mailto:publications@wmo.int)

ISBN 978-92-63-21260-3

NOTE

Les appellations employées dans les publications de l'OMM et la présentation des données qui y figurent n'impliquent, de la part de l'Organisation météorologique mondiale, aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires, villes ou zones, ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites.

La mention de certaines sociétés ou de certains produits ne signifie pas que l'OMM les cautionne ou les recommande de préférence à d'autres sociétés ou produits de nature similaire dont il n'est pas fait mention ou qui ne font l'objet d'aucune publicité.

Le présent rapport contient l'ensemble des textes tels qu'ils ont été adoptés en séance plénière et a fait l'objet d'une édition sommaire. La signification des abréviations figure dans METEOTERM, la base de données terminologique de l'OMM, à l'adresse <https://public.wmo.int/fr/meteoterm>.

# Conseil régional VI (Europe)

Rapport final abrégé de la dix-huitième session

20 novembre 2020 (visioconférence)

19 novembre 2021 (visioconférence)



ORGANISATION  
MÉTÉOROLOGIQUE  
MONDIALE

## TABLE DES MATIÈRES

Page

<b>RÉSUMÉ GÉNÉRAL DES TRAVAUX DE LA SESSION .....</b>	<b>1</b>
<b>RÉSUMÉ GÉNÉRAL DES TRAVAUX DU PREMIER VOLET DE LA SESSION.....</b>	<b>1</b>
<b>RÉSUMÉ GÉNÉRAL DES TRAVAUX DU DEUXIÈME VOLET DE LA SESSION .....</b>	<b>3</b>
<b>APPENDICE 1. ORDRE DU JOUR .....</b>	<b>5</b>
<b>ORDRE DU JOUR DU PREMIER VOLET DE LA SESSION .....</b>	<b>5</b>
<b>ORDRE DU JOUR DU DEUXIÈME VOLET DE LA SESSION .....</b>	<b>6</b>
<b>APPENDICE 2. RÉOLUTIONS ADOPTÉES AU COURS DE LA SESSION .....</b>	<b>7</b>
<b>RÉSOLUTIONS ADOPTÉES AU COURS DU PREMIER VOLET DE LA SESSION .....</b>	<b>7</b>
1. Groupe de travail du Conseil régional VI pour les observations, les infrastructures et les systèmes d'information.....	7
2. Groupe de travail du Conseil régional VI pour les services et applications se rapportant au temps, au climat, à l'eau et à l'environnement .....	9
3. Groupe de travail du Conseil régional VI sur la recherche .....	10
4. Assemblée hydrologique régionale .....	12
<b>RÉSOLUTIONS ADOPTÉES AU COURS DU DEUXIÈME VOLET DE LA SESSION.....</b>	<b>14</b>
5. Examen des résolutions antérieures du Conseil régional .....	14
<b>APPENDICE 3. DÉCISIONS ADOPTÉES AU COURS DE LA SESSION .....</b>	<b>16</b>
<b>DÉCISIONS ADOPTÉES AU COURS DU PREMIER VOLET DE LA SESSION .....</b>	<b>16</b>
1. Ordre du jour et nouveau format des sessions du Conseil régional VI .....	16
2. Rapport du président du Conseil régional.....	17
3. Équipes spéciales de haut niveau du Conseil régional VI .....	18
4. Équipe spéciale de haut niveau du Conseil régional VI sur le concept régional – Mandat et composition .....	19
5. Équipe spéciale de haut niveau du Conseil régional VI sur la coopération et la collaboration interrégionales et intrarégionales et sur les partenariats pour le développement – Mandat et composition .....	21
6. Relations entre l'OMM et le système régional des Nations Unies et la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe (CEE-ONU) .....	22
7. Initiatives phares de l'OMM en matière de partenariats pour le développement .....	24
8. Partenariats public-privé.....	24
9. Coopération avec le programme Copernicus de l'Union européenne .....	25
10. Rapport annuel sur l'état du climat dans la Région VI (Europe) – Questions relatives aux centres climatologiques régionaux et aux forums régionaux sur l'évolution probable du climat.....	26
11. Structure de travail du Conseil régional VI (Europe) .....	27

12. Équipe spéciale du Conseil régional VI pour la politique en matière de données – Mandat .....	27
13. Approche fédérative du Conseil régional VI en matière de partage des données .....	28
14. Progrès régionaux du cadre du Système mondial d’alerte multidanger de l’OMM .....	29
15. Système consultatif pour les alertes précoces multidangers en Europe du Sud-Est .....	30

**APPENDICE 4. RECOMMANDATIONS ADOPTÉES AU COURS DE LA SESSION .....** 32

**RECOMMANDATIONS ADOPTÉES AU COURS DU PREMIER VOLET DE LA SESSION ....** 32

1. Système consultatif pour les alertes précoces multidangers en Asie centrale et dans le sud du Caucase .....	32
--	----

**APPENDICE 5. LISTE DES PARTICIPANTS.....** 33

**LISTE DES PARTICIPANTS AU PREMIER VOLET DE LA SESSION .....**33

**LISTE DES PARTICIPANTS AU DEUXIÈME VOLET DE LA SESSION .....**39

**INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES RELATIVES À LA SESSION (PARTIE II DU PRÉSENT RAPPORT)**

# RÉSUMÉ GÉNÉRAL DES TRAVAUX DE LA SESSION

## RÉSUMÉ GÉNÉRAL DES TRAVAUX DU PREMIER VOLET DE LA SESSION

### 1. OUVERTURE DE LA SESSION

La dix-huitième session du Conseil régional VI (Europe) a été ouverte par son Président, M. Michael Staudinger, le 20 novembre 2020 à 9 heures CET par vidéoconférence.

Il a souhaité aux membres du Conseil régional VI et aux autres participants la bienvenue à la première session en ligne de cette instance et a insisté tant sur les conditions difficiles dans lesquelles l'Organisation fonctionne en raison de la pandémie de COVID-19 que sur sa capacité à réagir en situation d'urgence et à poursuivre ses activités par des moyens virtuels.

Le Secrétaire général de l'OMM, M. Petteri Taalas, a également souhaité la bienvenue aux participants et est revenu sur les progrès réalisés par l'Organisation et sur le soutien apporté par le Secrétariat depuis la dernière session du Conseil régional VI malgré les répercussions de la pandémie de COVID-19. «Du point de vue de l'OMM, la Région est vraiment exemplaire. Pour moi, vous êtes des pionniers en matière de collaboration, car vous avez mis sur pied des organisations d'envergure internationale telles que le CEPMMT, EUMETSAT et EUMETNET. À présent, de nombreux pays cherchent à s'unir, par exemple pour créer des plates-formes communes de prévision numérique du temps (PNT). C'est une grande réussite, que l'on pourrait reproduire dans d'autres Régions de l'OMM», a déclaré M. Taalas dans son discours d'ouverture.

Dans son allocution, la Secrétaire exécutive de la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe (CEE-ONU), Mme Olga Algayerova, a reconnu les liens qui unissent la CEE-ONU et l'OMM dans divers domaines. «L'OMM et la CEE-ONU collaborent étroitement sur plusieurs fronts et je pense qu'elles peuvent encore consolider leurs relations. Je suis convaincue que la communauté de l'OMM a des contributions importantes à apporter en vue de la réalisation des objectifs de développement durable dans la Région et je me réjouis par avance d'intensifier notre collaboration. Je me réjouis également à la perspective de sa participation active au prochain forum régional sur le développement durable, qui aura lieu en mars 2021 et à l'occasion duquel les États Membres de la CEE-ONU feront le point sur les progrès enregistrés à l'égard des objectifs de développement durable dans la région dans le contexte des défis posés par la pandémie de COVID-19», a-t-elle déclaré. L'intégralité du discours de Mme Algayerova figure dans la deuxième partie du Rapport final abrégé.

### 2. ORDRE DU JOUR ET ORGANISATION DE LA SESSION

L'ordre du jour de la session, tel qu'adopté par le Conseil régional, figure dans l'[appendice 1](#).

Le Conseil régional a adopté quatre résolutions (voir l'[appendice 2](#)) ainsi que 15 décisions et une recommandation (voir l'[appendice 3](#) et l'[appendice 4](#), respectivement). La liste des participants est reproduite dans l'[appendice 5](#). Au total, 227 participants représentant 48 Membres et sept organisations internationales étaient connectés, sans compter le personnel de l'OMM; 148 participants (65 %) étaient des hommes et 79 (35 %) étaient des femmes. Les participants ont convenu que le deuxième volet de la dix-huitième session du Conseil régional VI aurait lieu en novembre 2021.

### 3. CLÔTURE DE LA SESSION

Le premier volet de la dix-huitième session du Conseil régional VI a pris fin le vendredi 20 novembre 2020 à 17 heures CET.

Le discours de clôture a été prononcé par le Sous-Secrétaire général de l'OMM, M. Wenjian Zhang, qui a notamment déclaré: «Vos décisions stratégiques visionnaires, concernant par exemple les équipes spéciales de haut niveau chargées des grandes priorités régionales et du processus de réforme du Conseil régional, auront des répercussions considérables sur toutes les autres Régions, tout comme votre attitude proactive pour renforcer la collaboration avec les principales organisations du système des Nations Unies au plan régional. De même, vous avez établi des structures en les harmonisant avec les nouvelles commissions techniques et le Conseil de la recherche, et j'ai le sentiment que tous les Membres de la Région entretiennent et nourrissent un bel esprit de collaboration».

---



## RÉSUMÉ GÉNÉRAL DES TRAVAUX DU DEUXIÈME VOLET DE LA SESSION

### 1. OUVERTURE DE LA SESSION

Le deuxième volet de la dix-huitième session du Conseil régional VI (Europe) a été ouvert par son Président, M. Michael Staudinger, le 19 novembre 2021 à 9 heures CET par vidéoconférence.

Il a souhaité la bienvenue aux membres du Conseil régional VI et a remercié le Secrétariat pour l'organisation de la session, tenue en vidéoconférence et en deux volets en raison des difficultés liées à la pandémie de COVID-19.

Le Secrétaire général de l'OMM, M. Petteri Taalas, a salué les membres du Conseil régional et a rappelé les résultats de la récente session extraordinaire du Congrès météorologique mondial. «Après l'adoption du train de réformes de l'OMM, le Congrès a approuvé la résolution relative à l'examen approfondi de la démarche et du concept régionaux de l'Organisation. Le Secrétariat a également commencé à préparer la stratégie de la prochaine période financière, processus qui nécessite la contribution des Régions», a déclaré M. Taalas. Le Secrétaire général a également rappelé l'existence, à l'échelle mondiale, de défis liés à l'inadaptation des infrastructures et des compétences en matière de services et à la nécessité d'améliorer l'échange de données, défis qui concernent également la Région VI.

### 2. ORDRE DU JOUR ET ORGANISATION DE LA SESSION

Le Conseil régional a adopté une résolution (voir l'appendice 2).

La liste des participants est reproduite dans l'appendice 5. Sur un total de 116 participants, on dénombrait 43 femmes et 73 hommes.

Mme Kornélia Radics (Hongrie) a été élue Présidente, M. Roar Skålin (Norvège) Vice-Président et Mme Angela Corina (Italie) Conseillère en hydrologie du Conseil régional VI.

Le Conseil régional a convenu que la date et le lieu de sa dix-neuvième session seraient déterminés par sa présidente, en accord avec le Président de l'OMM et après consultation du Secrétaire général.

### 3. CLÔTURE DE LA SESSION

Le deuxième volet de la dix-huitième session du Conseil régional VI a pris fin à 15 h 30 CET le vendredi 19 novembre 2021.

Le président du Conseil régional VI a remercié les Membres pour leur participation et leur collaboration et a souligné qu'un échange performant des données au sein de l'OMM était possible si l'on tenait compte des besoins de chacun. «Les trois résolutions du Congrès relatives au Réseau d'observation de base mondial (ROBM), à la politique en matière de données et au mécanisme de financement des observations systématiques (SOFF) ont permis de faire un bond en avant dans l'échange de données, ce dont l'OMM et le Conseil régional VI peuvent tirer fierté. Je vous remercie de votre soutien et des bons moments que nous avons passés ensemble au cours de ces quatre années», a-t-il déclaré.

Le Sous-Secrétaire général de l'OMM, M. Wenjian Zhang, a félicité le Conseil régional et son président pour les réalisations de la Région VI, en notant qu'à bien des égards, cette dernière jouait un rôle moteur au sein de l'Organisation et devançait les autres Régions dans la mise en œuvre du Plan stratégique de l'OMM. Il a ajouté qu'il conviendrait d'inclure les nombreuses et excellentes recommandations formulées par les responsables des groupes de travail dans le plan opérationnel régional.

«Nous sommes reconnaissants à la Région VI de montrer la voie aux autres Régions. Nous espérons que d'autres pays soutiendront le SOFF et que nous aurons l'occasion d'examiner la politique de données du CEPMMT. Je me ferai un plaisir d'intervenir devant le Conseil du CEPMMT pour promouvoir la politique en matière de données, politique qui profitera à tous nos Membres», a déclaré M. Taalas. «Cette session a été passionnante et je vous remercie tous pour votre excellent travail et votre esprit d'initiative», a-t-il ajouté.

Mme Kornélia Radics, Présidente nouvellement élue du Conseil régional VI, a remercié le Secrétariat, et en particulier le Bureau régional pour l'Europe, pour l'organisation de la session. «Je tiens à remercier les délégués de m'avoir élue au poste de présidente. Nous avons de nombreuses tâches importantes à accomplir. Je me réjouis par avance de travailler en étroite collaboration avec vous tous et j'espère que vous continuerez à soutenir les activités du Conseil régional», a déclaré Mme Radics.

---

# **APPENDICE 1. ORDRE DU JOUR**

## **ORDRE DU JOUR DU PREMIER VOLET DE LA SESSION**

### **1. Ordre du jour et questions d'organisation**

- 1.1 Ouverture de la session
- 1.2 Approbation de l'ordre du jour

### **2. Rapports**

Rapport du président du Conseil régional (incluant les travaux des équipes spéciales, des rapporteurs, du conseiller en hydrologie et du Bureau régional pour l'Europe)

### **3. Poursuite de la réforme de la gouvernance de l'OMM – Conseils régionaux**

- 3.1 Concept régional de l'OMM
- 3.2 Structure de travail du Conseil régional VI (Europe)

### **4. Enjeux relatifs aux données**

- 4.1 Approche fédérative du Conseil régional VI en matière de partage des données

### **5. Coopération régionale et interrégionale – initiatives clés**

- 5.1 Avancement du cadre du Système mondial d'alerte multidanger de l'OMM
- 5.2 Système consultatif pour les alertes précoces multidangers en Europe du Sud-Est
- 5.3 Système consultatif pour les alertes précoces multidangers en Asie centrale et dans le sud du Caucase

### **6. Examen des résolutions antérieures du Conseil régional**

### **7. Points clés, date et lieu du deuxième volet de la session**

### **8. Clôture de la session**

---

## **ORDRE DU JOUR DU DEUXIÈME VOLET DE LA SESSION**

### **1. Organisation de la session**

- 1.1 Allocutions d'ouverture
- 1.2 Adoption du programme
- 1.3 Mise en place du Comité des nominations

### **2. Rapports**

- 2.1 Rapport du président du Conseil régional
- 2.2 Rapports des équipes spéciales de haut niveau
- 2.3 Rapports des groupes de travail et des équipes spéciales
- 2.4 Rapport du conseiller en hydrologie du Conseil régional VI
- 2.5 Rapport du Bureau régional pour l'Europe

### **3. Réforme régionale, concept régional et coopération et collaboration inter et intrarégionales et partenariats pour le développement**

- 3.1 Réforme des activités régionales
- 3.2 Coopération, collaboration et développement de partenariats
- 3.3 Hydrologie et Conseil régional VI

### **4. Élection des membres du bureau**

### **5. Plan stratégique et opérationnel de l'OMM - Mise en œuvre régionale**

- 5.1 Questions relatives au SIO, au WIGOS et au SMTDP – implications au niveau du Conseil régional
- 5.2 Réseau du CCR
- 5.3 Plate-forme consultative «ouverte» du Conseil régional VI pour le Bureau des partenariats public-privé

### **6. Mise en œuvre des décisions et résolutions du Congrès et du Conseil exécutif, et examen des résolutions antérieures du Conseil régional**

### **7. Questions diverses**

### **8. Date et lieu de la prochaine session**

### **9. Clôture de la session**

---

## **APPENDICE 2. RÉOLUTIONS ADOPTÉES AU COURS DE LA SESSION**

### **RÉSOLUTIONS ADOPTÉES AU COURS DU PREMIER VOLET DE LA SESSION**

#### **Résolution 1 (CR VI-18)**

#### **Groupe de travail du Conseil régional VI pour les observations, les infrastructures et les systèmes d'information**

LE CONSEIL RÉGIONAL VI (EUROPE),

**Décide:**

- 1) De créer le Groupe de travail pour les observations, les infrastructures et les systèmes d'information (Groupe de travail pour les infrastructures), qui travaillera sous la direction de son président et de son groupe de gestion, en coopération et en collaboration avec les organes compétents de la Commission des observations, des infrastructures et des systèmes d'information (Commission des infrastructures), conformément au mandat suivant:
  - a) Assurer le suivi du Plan stratégique de l'OMM ainsi que des résolutions, décisions et recommandations du Congrès météorologique mondial, du Conseil exécutif et du Conseil régional VI en lien avec les observations et les infrastructures, dans la perspective des activités à mener au plan régional;
  - b) Recenser les capacités des Membres de la Région qui doivent être améliorées pour appliquer les normes et réglementations actuelles de l'OMM et celles qui sont à l'état de projet, s'agissant notamment des aspects régionaux du Système mondial intégré des systèmes d'observation de l'OMM, ainsi que des plans de mise en œuvre du Réseau d'observation de base mondial et du Système d'information de l'OMM 2.0, élaborer pour la Région un document d'orientation et un plan de mise en œuvre pour aider les Membres selon les besoins, et promouvoir et soutenir les activités de développement des capacités;
  - c) Faire part de ses observations à la Commission des infrastructures sur l'état d'avancement de l'adoption et de l'assimilation des normes et réglementations par les Membres de la Région VI ainsi que sur les capacités requises et les besoins à satisfaire pour mettre en œuvre les normes et réglementations en cours d'élaboration, et collaborer avec la Commission des infrastructures pour définir et appliquer des mesures de soutien à l'intention des Membres;
  - d) Se concerter avec les organismes compétents de la Région pour assurer la visibilité du Conseil régional VI au sein d'entités externes ainsi que la complémentarité des activités menées;
  - e) Fournir, en collaboration avec la Commission des infrastructures, un appui technique s'agissant du développement de l'infrastructure nécessaire dans les zones les moins couvertes (zones polaires, maritimes et de haute montagne) et dans les domaines sous-représentés, comme l'étude de la cryosphère;
  - f) Proposer des projets pilotes et des projets de démonstration pour la Région;
  - g) Faciliter le transfert de connaissances des pays Membres développés vers les pays Membres en développement de la Région;

- h) Contribuer au volet technique du Système mondial d'évaluation et de prévision hydrologiques et du rapport sur l'état de l'eau (en cours d'élaboration);
  - i) Apporter une aide globale et une aide spécifique aux Membres pour renforcer les capacités des systèmes et permettre une mise en œuvre efficace et le respect des règles;
  - j) Rendre compte de ses observations à la Commission des infrastructures sur les exigences et les besoins des Membres de la Région VI, notamment en contribuant au plan de travail proposé de la Commission;
- 2) De fixer comme suit la composition du Groupe de travail pour les infrastructures:
- a) Un(e) président(e) et un(e) vice-président(e);
  - b) Des équipes spéciales dont les chefs seront membres principaux du Groupe de travail;
  - c) D'autres experts faisant office de membres associés du Groupe de travail, s'il y a lieu;
- 3) De désigner M. Fernando Belda (Espagne) président du Groupe de travail pour les infrastructures et de désigner un(e) vice-président(e) au cours de la première ou de la deuxième réunion du Groupe de travail;
- 4) D'habiliter son président et son groupe de gestion à désigner les membres principaux et les membres associés du Groupe de travail pour les infrastructures, qui devraient, de préférence, être choisis au sein du groupe d'experts de la Région ou parmi les membres nommés, les présidents et les vice-présidents des organes subsidiaires de la commission technique concernée (RA VI-18/INF. 3.2);

**Prie** le président du Groupe de travail pour les infrastructures:

- 1) De proposer au président et au Groupe de gestion du Conseil régional une composition et un mandat pour les équipes spéciales;
- 2) D'arrêter les modalités de travail et de soumettre au président et au Groupe de gestion du Conseil régional, dans un délai de quatre mois, un programme de travail pour la période 2021-2024 en tenant dûment compte des activités que le Conseil a jugées prioritaires;
- 3) De produire un rapport d'activité annuel et un rapport final, trois mois au moins avant la tenue de la dix-neuvième session du Conseil régional;

**Invite** les Membres:

- 1) À désigner des experts principaux et des experts associés qui prendront activement part aux travaux du Groupe de travail, en portant l'attention voulue à la représentation hommes/femmes et à l'équilibre des sous-régions;
  - 2) À soutenir les activités du Groupe de travail;
  - 3) À soutenir activement les travaux des équipes et groupes du Conseil régional VI, en proposant notamment des experts qui sont membres des équipes de la Commission des infrastructures.
- 
-

## Résolution 2 (CR VI-18)

### Groupe de travail du Conseil régional VI pour les services et applications se rapportant au temps, au climat, à l'eau et à l'environnement

LE CONSEIL RÉGIONAL VI (EUROPE),

**Décide:**

- 1) De créer le Groupe de travail pour les services et applications se rapportant au temps, au climat, à l'eau et à l'environnement (Groupe de travail pour les services), qui travaillera sous la direction de son président et de son groupe de gestion, en coopération et en collaboration avec les organes compétents de la Commission des services et applications se rapportant au temps, au climat, à l'eau et à l'environnement (Commission des services), conformément au mandat suivant:
  - a) Assurer le suivi du Plan stratégique de l'OMM ainsi que des résolutions, décisions et recommandations du Congrès météorologique mondial, du Conseil exécutif et du Conseil régional VI en lien avec les services et applications, dans la perspective des activités à mener au plan régional;
  - b) Aider les Membres à renforcer leurs capacités en matière de prestation de services et faciliter une mise en œuvre efficace et le respect des règles;
  - c) Recenser les besoins en matière de services nouveaux ou améliorés, analyser les capacités correspondantes des Membres, et élaborer un document d'orientation et un plan de mise en œuvre au niveau régional pour favoriser l'apport d'améliorations et soutenir les activités de développement des capacités;
  - d) Faciliter le suivi de l'adoption et de l'assimilation, au niveau national et régional, de services et d'applications, ainsi que des normes et règles de l'OMM, contribuer à l'élaboration de rapports à ce sujet, et aider les Membres à se conformer aux réglementations;
  - e) Proposer des projets pilotes et des projets de démonstration pour la Région;
  - f) Faciliter le transfert de connaissances et de bonnes pratiques des pays Membres développés vers les pays Membres en développement de la Région;
  - g) Rendre compte de ses observations à la Commission des services sur les exigences et les besoins des Membres de la Région VI, notamment en contribuant au plan de travail proposé de la Commission;
- 2) De fixer comme suit la composition du Groupe de travail pour les services:
  - a) Un(e) président(e) et un(e) vice-président(e);
  - b) Des équipes spéciales dont les chefs seront membres principaux du Groupe de travail;
  - c) D'autres experts faisant office de membres associés du Groupe de travail, s'il y a lieu;
- 3) De désigner un(e) président(e) et un(e) vice-président(e) du Groupe de travail pour les services au cours de de la première ou de la deuxième réunion du Groupe de travail;

- 4) D'habiliter son président et son groupe de gestion à désigner les membres principaux et les membres associés du Groupe de travail, qui devraient, de préférence, être choisis au sein du groupe d'experts de la Région ou parmi les membres nommés, les présidents et les vice-présidents des organes subsidiaires de la commission technique concernée (RA VI-18/INF. 3.2);

**Prie** le/la président(e) du Groupe de travail pour les services:

- 1) De proposer au président et au Groupe de gestion du Conseil régional une composition et un mandat pour les équipes spéciales;
- 2) D'arrêter des modalités de travail et de soumettre au président et au Groupe de gestion du Conseil régional, dans un délai de quatre mois, un programme de travail pour la période 2021-2024 en tenant dûment compte des activités que le Conseil a jugées prioritaires;
- 3) De produire un rapport d'activité annuel et un rapport final, trois mois au moins avant la tenue de la dix-neuvième session du Conseil régional;

**Invite** les Membres:

- 1) À désigner des experts principaux et des experts associés qui prendront activement part aux travaux du Groupe de travail pour les services, en portant l'attention voulue à la représentation hommes/femmes et à l'équilibre des sous-régions;
- 2) À soutenir les activités du Groupe de travail;
- 3) À soutenir activement les travaux des équipes et groupes du Conseil régional VI, en proposant notamment des experts qui sont membres des équipes de la Commission des services.

---

### **Résolution 3 (CR VI-18)**

#### **Groupe de travail du Conseil régional VI sur la recherche**

LE CONSEIL RÉGIONAL VI (EUROPE),

**Décide:**

- 1) De créer un Groupe de travail sur la recherche, composé d'experts régionaux issus d'établissements universitaires, du secteur public et du secteur privé, d'experts d'organisation non gouvernementale (ONG), axées notamment sur la recherche, ainsi que d'experts de la Région siégeant déjà au Conseil de la recherche de l'OMM, pour coopérer et collaborer avec le Conseil de la recherche et les organes compétents des commissions techniques, conformément au mandat suivant:
  - a) Assurer le suivi des résolutions et décisions concernant le Conseil régional;
  - b) Collaborer étroitement avec le représentant du Conseil régional VI au sein du Conseil de la recherche;
  - c) Se tenir au courant de l'évolution de la recherche dans le monde et recenser les aspects ayant des implications régionales, en reliant les niveaux mondial et national;



- d) Coopérer étroitement avec les organismes scientifiques régionaux et interrégionaux, ainsi qu'avec les programmes-cadres européens qui soutiennent la recherche et l'innovation, par l'intermédiaire de différents centres de recherche, dont le Centre commun de recherche de la Commission européenne;
  - e) Soutenir la collaboration de l'Équipe spéciale du CR VI sur la contribution de l'OMM aux objectifs du développement durable avec l'équipe régionale du Groupe des Nations Unies pour le développement durable à travers des activités de recherche et des publications sur les impacts des activités liées à l'eau, au temps et au climat sur le développement durable de la Région et de ses Membres;
- 2) De fixer comme suit la composition du Groupe de travail sur la recherche:
    - a) Un(e) président(e) et un(e) vice-président(e);
    - b) Des équipes spéciales, selon qu'il conviendra, dont les chefs seront membres principaux du Groupe de travail;
    - c) D'autres experts faisant office de membres associés du Groupe de travail, s'il y a lieu;
  - 3) De désigner un(e) président(e) et un(e) vice-président(e) du Groupe de travail sur la recherche au cours de la première ou de la deuxième réunion du Groupe de travail;
  - 4) D'habiliter son président et son groupe de gestion à désigner les membres principaux et les membres associés du Groupe de travail, qui devraient, de préférence, être choisis parmi les experts de la Région qui siègent au Conseil de la recherche (RA VI-18/INF. 3.2);

**Prie** le/la président(e) du Groupe de travail sur la recherche:

- 1) De proposer au président et au Groupe de gestion du Conseil régional une composition et un mandat pour les équipes spéciales;
- 2) D'arrêter des modalités de travail et de soumettre au président et au Groupe de gestion du Conseil régional, dans un délai de quatre mois, un programme de travail pour la période 2021-2024 en tenant dûment compte des besoins en matière de recherche liés aux activités que le Conseil a jugées prioritaires;
- 3) De produire un rapport d'activité annuel et un rapport final, trois mois au moins avant la tenue de la dix-neuvième session du Conseil régional;
- 4) D'assurer le suivi des résolutions et décisions du Conseil régional VI;

**Invite** les Membres:

- 1) À désigner des scientifiques qui prendront activement part aux travaux du Groupe de travail sur la recherche, en portant l'attention voulue à l'équilibre entre les secteurs public, privé, universitaire et non gouvernemental ainsi qu'à la représentation hommes/femmes et à la représentation des sous-régions;
  - 2) À soutenir les activités du Groupe de travail;
  - 3) À soutenir activement les travaux des équipes et groupes du Conseil régional VI, en proposant notamment des experts qui sont membres du Conseil de la recherche.
-

## Résolution 4 (CR VI-18)

### Assemblée hydrologique régionale

LE CONSEIL RÉGIONAL VI (EUROPE),

**Décide** d'établir une assemblée hydrologique régionale, qui se réunira à chacune de ses sessions en tant que forum hydrologique régional de haut niveau, afin d'améliorer sa coopération interrégionale et de lui faire des recommandations sur des questions liées à l'hydrologie, conformément au mandat suivant:

- 1) Assurer le suivi du Plan stratégique de l'OMM ainsi que des résolutions, décisions et recommandations du Congrès météorologique mondial, du Conseil exécutif et du Conseil régional VI concernant l'hydrologie et les questions liées à l'eau, aux fins des activités à entreprendre au niveau régional;
- 2) Recenser les besoins, les lacunes et les exigences des Membres de la Région en matière d'hydrologie opérationnelle et proposer des activités pour en tenir compte;
- 3) Se tenir au courant de l'évolution des questions liées à l'hydrologie dans le monde et recenser celles qui ont des implications régionales, en reliant les niveaux mondial et national, et favoriser une approche commune ainsi que la coopération et la collaboration intrarégionale et interrégionale avec les organisations régionales compétentes des Nations Unies (telles que la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe);
- 4) Promouvoir le respect des textes réglementaires de l'OMM sur l'hydrologie dans les Services météorologiques et hydrologiques nationaux et encourager les Membres à mettre en œuvre les recommandations de l'OMM relatives à l'hydrologie;
- 5) Favoriser la coopération régionale sur l'hydrologie via l'échange et l'assimilation de données d'expérience, de technologies, de recherches et de cours d'enseignement et de formation professionnelle, afin de répondre aux besoins des Membres dans les domaines de l'hydrologie opérationnelle et de son application à la gestion des ressources en eau;
- 6) Inviter les présidents des commissions techniques et les présidents du Conseil de la recherche et du Groupe de coordination hydrologique à contribuer à ses débats et activités;
- 7) Évaluer les progrès accomplis et les résultats obtenus, et orienter les futurs plans de travail des groupes de travail régionaux axés sur les infrastructures, les services et la recherche pour ce qui concerne l'hydrologie et la gestion des ressources en eau;
- 8) Renforcer la représentation des hydrologues de la Région au sein du réseau d'experts de l'OMM et proposer des mesures correctives si des lacunes sont recensées s'agissant de la représentation professionnelle, de la répartition géographique ou de l'équilibre hommes/femmes;

**Décide également** que l'Assemblée hydrologique régionale sera composée comme suit:

- 1) L'Assemblée élit par correspondance le président et deux ou trois vice-présidents au moins deux semaines avant le début de sa session. Le conseiller régional en hydrologie en est son coordonnateur;
- 2) Le président, les vice-présidents et les membres principaux de l'Assemblée devraient être les conseillers en hydrologie de la Région désignés par les Membres conformément à la règle 5 b) du Règlement général de l'OMM et des représentants des Services hydrologiques nationaux ou d'autres organismes hydrologiques nationaux désignés par les Membres;

- 3) Pourront aussi participer aux sessions de l'Assemblée hydrologique régionale des délégués de conseils régionaux et des observateurs d'organismes compétents, y compris des organismes des Nations Unies, des organisations internationales et régionales, dont celles chargées de bassins fluviaux, ainsi que des représentants de partenaires du secteur privé, des universités et des organisations non gouvernementales qui prennent part aux sessions du Conseil régional VI;.

**Décide en outre** que le mode de fonctionnement de l'Assemblée hydrologique régionale sera le suivant:

- 1) L'Assemblée convoque des réunions sous forme de conférences techniques pendant les sessions du Conseil régional VI, conformément à la recommandation 8 de la première session du Groupe de coordination hydrologique;
  - 2) Elle propose au Conseil régional des candidatures au rôle de conseiller régional en hydrologie;
  - 3) Elle approuve les recommandations destinées à l'Assemblée hydrologique de l'OMM pour rendre compte du consensus au sein de la Région VI et des avis de cette dernière sur les questions hydrologiques;
  - 4) Elle désigne un sous-groupe pour élaborer un plan d'action régional en matière d'hydrologie opérationnelle en étroite coopération avec les autres groupes de travail et équipes spéciales de la Région VI, afin d'assurer la coordination des activités hydrologiques dans une démarche tenant compte de la totalité de la chaîne de valeur. Ce sous-groupe s'acquittera de ses fonctions pendant l'intersession.
-

## RÉSOLUTIONS ADOPTÉES AU COURS DU DEUXIÈME VOLET DE LA SESSION

### Résolution 5 (CR VI-18)

#### Examen des résolutions antérieures du Conseil régional

LE CONSEIL RÉGIONAL VI (EUROPE),

**Notant** la [résolution 18 \(CR VI-17\)](#) – Examen des résolutions antérieures du Conseil régional VI,

**Considérant:**

- 1) Que d'autres résolutions antérieures ont été incorporées dans les publications pertinentes de l'OMM ou qu'elles n'ont plus lieu d'être;
- 2) Que certaines résolutions antérieures doivent encore être mises en application;

**Ayant examiné** les résolutions antérieures,

**Décide** de maintenir en vigueur les résolutions figurant en annexe de la présente résolution.

#### Annexe de la résolution 5 (CR VI-18)

##### Liste des résolutions antérieures du Conseil régional VI (Europe) qui étaient encore en vigueur à la date de sa dix-huitième session

Numéro de la résolution	Titre de la résolution	Mesure proposée		
		Restera en vigueur	Sera remplacée	Ne restera pas en vigueur
<a href="#">1 (CR VI-17)</a>	Améliorer les alertes précoces en cas de crues, y compris de crues soudaines, dans la Région VI	X		
<a href="#">2 (CR VI-17)</a>	Lutte contre la sécheresse dans la Région VI	X		
<a href="#">3 (CR VI-17)</a>	Système mondial d'alerte multidanger de l'Organisation météorologique mondiale	X		
<a href="#">4 (CR VI-17)</a>	Système consultatif pour les alertes précoces multidangers en Europe du Sud-Est			X
<a href="#">5 (CR VI-17)</a>	Identifiants universels uniques pour les phénomènes à fort impact phase d'essai à l'échelle régionale	X		
<a href="#">6 (CR VI-17)</a>	Plan régional de mise en œuvre du WIGOS (2018-2021)	X		
<a href="#">7 (CR VI-17)</a>	Mise en place dans la Région VI d'un centre régional du WIGOS relevant de la	X		

Numéro de la résolution	Titre de la résolution	Mesure proposée		
		Restera en vigueur	Sera remplacée	Ne restera pas en vigueur
	Direction du programme d'observation d'EUMETNET			
8 (CR VI-17)	Réseau synoptique de base et Réseau climatologique de base de la Région VI	X		
9 (CR VI-17)	Mise en œuvre des initiatives de la Commission d'hydrologie au niveau régional	X		
10 (CR VI-17)	Mise en place du programme AMDAR pour la Région VI au titre de la collaboration entre l'IATA et l'OMM dans ce domaine	X		
11 (CR VI-17)	Centres régionaux d'instruments			X
12 (CR VI-17)	Coordination des activités relatives au Système d'information de l'OMM	X		
13 (CR VI-17)	Système de traitement des données et de prévision sans discontinuité	X		
14 (CR VI-17)	Forum d'hydrologie du Conseil régional VI	X		
15 (CR VI-17)	Partenariats public-privé	X		
16 (CR VI-17)	Groupe de gestion du Conseil régional VI			X
17 (CR VI-17)	Égalité hommes-femmes	X		
1 (CR VI-16)	Mise en œuvre de la stratégie de l'OMM en matière de prestation de services dans la Région VI (Europe)	X		
3 (CR VI-16)	Réseau de centres climatologiques régionaux de la Région VI (Europe)	X		
6 (CR VI-16)	Plan de mise en œuvre du Système d'information de l'OMM dans la Région VI (Europe)	X		
7 (CR VI-16)	Actualisation des données du Service d'information sur le fonctionnement de la Veille météorologique mondiale	X		
16 (XIII-AR VI)	Appui accordé à la Commission technique mixte OMM/COI d'océanographie et de météorologie maritime	X		
18 (CR VI-17)	Examen des résolutions antérieures du Conseil régional VI			X

## APPENDICE 3. DÉCISIONS ADOPTÉES AU COURS DE LA SESSION

### DÉCISIONS ADOPTÉES AU COURS DU PREMIER VOLET DE LA SESSION

#### Décision 1 (CR VI-18)

##### Ordre du jour et nouveau format des sessions du Conseil régional VI

###### Le Conseil régional VI (Europe) décide:

- 1) D'approuver l'ordre du jour de sa dix-huitième session, tel qu'il figure dans l'appendice 1;
- 2) D'adopter, pour sa dix-huitième session, le nouveau format de session décrit dans l'annexe de la présente décision;
- 3) De prier le Secrétaire général et le Bureau régional pour l'Europe de suivre cette nouvelle approche pour organiser l'ensemble de ses sessions à venir.

---

Justification de la décision: Voir ci-après l'annexe de la présente décision.

---

#### Annexe de la décision 1 (CR VI-18)

##### Note de synthèse sur le déroulement par étapes de la dix-huitième session du Conseil régional VI

À la suite de l'adoption, par le Dix-huitième Congrès météorologique mondial, de la [résolution 6 \(Cg-18\)](#) – Conseils régionaux de l'OMM, et de la [résolution 11 \(Cg-18\)](#) – Réforme de l'OMM – phase suivante, le Conseil exécutif a approuvé, à sa soixante-douzième session, deux nouvelles résolutions portant spécifiquement sur les conseils régionaux de l'OMM, à savoir:

- La [résolution 2 \(EC-72\)](#) – Activités et mécanismes de travail des conseils régionaux,
- La [résolution 1 \(EC-72\)](#) – Coordination effective entre les conseils régionaux, les commissions techniques et le Conseil de la recherche.

Afin d'assurer un suivi efficace des décisions susmentionnées du Congrès et du Conseil exécutif, il est proposé que la dix-huitième session du Conseil régional VI se déroule en plusieurs étapes (et en mode virtuel en raison de la pandémie de COVID-19), comme suit:

**Volet I:** (20 novembre 2020): Accord sur le concept de base; établissement de structures de travail régionales harmonisées avec les commissions techniques et le Conseil de la recherche. En outre, il est important de mettre en place des équipes spéciales dirigées et soutenues par des représentants permanents, avec l'appui du Secrétariat pour ce qui concerne la rédaction de propositions et/ou le suivi des projets de décision (Équipe spéciale sur le concept régional et Équipe spéciale sur la coopération et la collaboration interrégionales et intrarégionales et les partenariats pour le développement (organisations du système des Nations Unies dans la région, autres organisations régionales, secteur privé, etc.))

**Volet II:** (19 novembre 2021): Rapports de la structure de travail du Conseil régional, suivi de la réforme régionale, y compris les dernières décisions du Congrès

météorologique mondial. L'accent sera mis sur certaines des conditions requises pour la coopération, la collaboration et les partenariats régionaux et interrégionaux dans la Région VI, telles qu'une alliance stratégique entre les pays. Il sera par ailleurs question des aspects de la planification stratégique et opérationnelle du Conseil régional VI en rapport avec le Système d'information de l'OMM (SIO) et la mise en œuvre du Système mondial intégré des systèmes d'observation de l'OMM (WIGOS), le Système mondial de traitement des données et de prévision (SMTDP) et les thématiques associées aux centres climatologiques régionaux (CCR) en réseau. On présentera des exemples de domaines importants pour lesquels une amélioration de la collaboration entre l'Est et l'Ouest de la Région VI est cruciale. La réunion portera également sur la question des partenariats public-privé, avec l'exemple de la participation du secteur privé dans les domaines de l'intelligence artificielle et des systèmes radar.

Les discussions et le dialogue seront précédés de courtes présentations sur un certain nombre de sujets spécifiques qu'il sera proposé d'inclure dans le plan de travail du Conseil régional VI, selon un processus qui suivra celui de la création d'un plan opérationnel à l'échelle de l'OMM.

---

---

## **Décision 2 (CR VI-18)**

### **Rapport du président du Conseil régional**

#### **Le Conseil régional VI (Europe) décide:**

- 1) De prendre note avec satisfaction des rapports figurant dans le document RA VI-18/INF. 2.1 présentés par le président du Conseil régional, le conseiller régional en hydrologie, les chefs des équipes spéciales, les rapporteurs, les coordonnateurs et le Bureau régional de l'OMM pour l'Europe, qui décrivent les résultats obtenus pendant l'intersession;
- 2) De prendre acte de la contribution des Membres à la mise en œuvre de son plan de travail régional pour la période 2018–2020;
- 3) D'encourager le Secrétaire général, les conseils régionaux et les commissions techniques à s'engager plus résolument dans des activités interrégionales et intrarégionales et à lancer de nouvelles initiatives susceptibles de renforcer la coopération correspondante;
- 4) D'inviter les Membres à:
  - a) Détacher des experts et envoyer des stagiaires auprès du Bureau régional pour l'Europe afin de le seconder dans sa tâche;
  - b) Envisager de soutenir ses activités interrégionales et intrarégionales au moyen de contributions volontaires destinées à la mise en œuvre de ses activités.

---

Justification de la décision:

Voir le document RA VI-18/INF. 2(1) pour de plus amples renseignements.

---

---

### Décision 3 (CR VI-18)

#### Équipes spéciales de haut niveau du Conseil régional VI

##### Le Conseil régional VI (Europe) décide:

- 1) De créer les équipes spéciales de haut niveau suivantes, conformément à la [résolution 11 \(Cg-18\)](#) – Réforme de l’OMM – Phase suivante, et à la [résolution 6 \(Cg-18\)](#) – Conseils régionaux de l’OMM, adoptées par le Dix-huitième Congrès météorologique mondial, ainsi qu’à la [résolution 2 \(EC-72\)](#) – Activités et mécanismes de travail des conseils régionaux, adoptée par le Conseil exécutif à sa soixante-douzième session, afin de mener à bien l’examen complet du concept régional de l’OMM, de se pencher sur les défis que la Région VI doit relever et de poursuivre la mise en œuvre des activités dans les domaines hautement prioritaires du CR VI:
  - a) Équipe spéciale sur le concept régional;
  - b) Équipe spéciale sur la coopération et la collaboration interrégionales et intrarégionales et sur les partenariats pour le développement;
- 2) Que les équipes spéciales seront composées de représentants permanents et de conseillers en hydrologie des Membres de la Région VI, compte tenu, dans la mesure du possible, de la répartition géographique et de l’équilibre hommes-femmes. Leurs attributions et leur composition sont définies dans les projets de décision suivants et leurs annexes respectives;
- 3) De prier son président de communiquer des informations sur la position financière et des prévisions budgétaires en lien avec les décisions convenues par les Membres de la Région et faisant l’objet d’une proposition;
- 4) De prier ses équipes de travail de se réunir par vidéoconférence lorsque cela est possible afin de réduire les impacts environnementaux et financiers.

---

##### Justification de la décision:

- 1) [Résolution 11 \(Cg-18\)](#) – Réforme de l’OMM – Phase suivante
  - 2) [Résolution 6 \(Cg-18\)](#) – Conseils régionaux de l’OMM
  - 3) [Résolution 1 \(EC-72\)](#) – Coordination effective entre les conseils régionaux, les commissions techniques et le Conseil de la recherche
  - 4) [Résolution 2 \(EC-72\)](#) – Activités et mécanismes de travail des conseils régionaux
- 
-



### Décision 4 (CR VI-18)

#### Équipe spéciale de haut niveau du Conseil régional VI sur le concept régional – Mandat et composition

##### Le Conseil régional VI (Europe) décide:

- 1) De confier le mandat suivant à son Équipe spéciale de haut niveau sur le concept régional:
  - a) Guider la réforme du mode de fonctionnement et des mécanismes de travail du Conseil régional en tenant compte de toutes les directives pertinentes de haut niveau émises par le Congrès météorologique mondial et le Conseil exécutif de l'OMM sur la façon dont les activités régionales pourraient être menées;
  - b) Proposer la marche à suivre pour appliquer ces directives en tenant compte des caractéristiques de la Région, notamment de la diversité et des capacités que présentent les États Membres (s'agissant, par exemple, du niveau de développement, de l'appartenance à différentes organisations techniques et politiques ou des politiques suivies telles que la politique en matière de données, les relations avec le secteur privé, la collaboration avec les institutions universitaires, les rôles et responsabilités des organisations dans le domaine de la météorologie, de l'hydrologie, y compris la cryosphère, de la climatologie et de l'océanographie);
  - c) Rédiger un projet de recommandation concernant la nouvelle sous-structure de travail régionale, alignée dans la mesure du possible sur les organes de travail des commissions techniques et du Conseil de la recherche de l'OMM, en tenant compte des différentes priorités des Membres, notamment de la nécessité de mieux relier les groupements sous-régionaux dans la Région VI, en se concentrant au départ sur les domaines thématiques ci-après, qui seront réévalués après constitution de l'Équipe:
    - i) Le Système mondial d'alerte multidanger de l'OMM (SMAM), y compris les systèmes d'alerte précoce multidangers(MHEWS);
    - ii) Les Services climatologiques et la déclaration régionale sur le climat;
    - iii) La collaboration entre les Membres de l'Est et de l'Ouest;
    - iv) Les partenariats public-privé;
    - v) L'échange de données et la politique en matière de données;
    - vi) La contribution de la Région à la réalisation des ambitions à long terme en matière d'hydrologie et à l'intégration de l'hydrologie et des services hydrologiques connexes;
    - vii) D'autres priorités identifiées par l'Équipe spéciale de haut niveau;
  - d) Soumettre ses recommandations au président du CR VI et au Groupe de gestion, qui conviendront des mesures à prendre pour y donner suite, en gardant les Membres de la Région informés par l'intermédiaire du Bureau régional pour l'Europe;
- 2) De prier son président de faire connaître la position du Conseil à l'Équipe spéciale du Conseil exécutif pour l'examen complet de la démarche et du concept régionaux de l'OMM, conformément à la [Résolution 11 \(Cg-18\)](#) – Réforme de l'OMM – Phase suivante, et de le tenir informé des délibérations de l'Équipe spéciale du Conseil exécutif.

(Voir en annexe la composition de l'Équipe spéciale)

---

Justification de la décision:

- 1) [Résolution 6 \(Cg-18\)](#) – Conseils régionaux de l'OMM
- 2) [Décision 3 \(CR VI-18\)](#) – Équipes spéciales de haut niveau du Conseil régional VI

---

### **Annexe de la décision 4 (CR VI-18)**

#### **Composition de l'Équipe de haut niveau du CR VI sur le concept régional**

- 1) Président(e): Président du Conseil régional VI
  - 2) Membre: Mme Elena Mateescu [Roumanie]
  - 3) Membre: M. Andrew Ferrone [Luxembourg]
  - 4) Membre: M. Miguel Miranda [Portugal]
  - 5) Membre: M. Jan Danhelka [Tchéquie]
  - 6) Membre: M. Tomasz Walczykiewicz [Pologne]
  - 7) Membre: M. Igor Shumakov [Fédération de Russie]
  - 8) Membre: M. Marc Wehaïbé [Liban]
  - 9) Membre: Mme Angela Chiara Corina [Conseillère en hydrologie de la Région VI]
  - 10) Membre: M. Adriano Raspanti [Italie]
  - 11) Membre: M. Gerard van der Steenhoven [Pays-Bas]
  - 12) Membre: Mme Jana Poorova [Slovaquie]
  - 13) Membre: M. Martin Benko [Slovaquie]
  - 14) Membre: M. Raed Rafid [Jordanie]
  - 15) Membre: M. Athanasios Gatopoulos [Grèce]
  - 16) Membre: M. Eoin Moran [Irlande]
  - 17) Membre: M. Ivica Todorovski [Macédoine du Nord]
  - 18) Membre: M. Nir Stav [Israël]
-

### Décision 5 (CR VI-18)

#### **Équipe spéciale de haut niveau du Conseil régional VI sur la coopération et la collaboration interrégionales et intrarégionales et sur les partenariats pour le développement - Mandat et composition**

##### **Le Conseil régional VI (Europe) décide:**

- 1) De confier le mandat suivant à son Équipe spéciale de haut niveau sur la coopération et la collaboration interrégionales et intrarégionales et les partenariats pour le développement:
  - a) Analyser et cartographier les partenariats qui existent entre les États Membres de la Région VI et les partenaires pour le développement, les organisations politiques, le système des Nations Unies, le secteur privé et le monde universitaire;
  - b) Étudier la possibilité de mettre en place de nouveaux partenariats dans la Région VI et proposer la marche à suivre à cet égard;
  - c) Analyser et cartographier les liens de coopération et de collaboration qui existent au sein de la Région VI, y compris les centres régionaux de l'OMM (par exemple, les centres du Système mondial de traitement des données et de prévision (SMTDP) de l'OMM), et entre les Membres de la Région VI et les Membres d'autres Régions ainsi qu'avec d'autres conseils régionaux, en couvrant les services météorologiques, climatologiques, hydrologiques et maritimes;
  - d) Proposer la voie à suivre pour améliorer la coopération et la collaboration entre les différents groupes concernés;
  - e) Soumettre au président du Conseil régional VI une proposition concernant la mise au point de nouvelles initiatives de l'OMM dans la Région VI destinées à renforcer les capacités des États Membres en développement;
  - f) Proposer des Membres de la Région VI qui pourraient prendre davantage part aux Diagnostics nationaux en matière d'hydrométéorologie en procédant à une évaluation par les pairs conformément à la [résolution 6 \(Cg-18\)](#) – Conseils régionaux de l'OMM, et à la [décision 11 \(EC-72\)](#) – Développement de partenariats solides, et portée, ampleur et progrès des projets de développement de l'OMM;
- 2) Que l'Équipe spéciale de haut niveau soumettra ses recommandations au président du CR VI et au Groupe de gestion, afin d'envisager et de convenir de nouvelles mesures à prendre, tout en tenant les Membres informés.

(Voir en annexe la composition de l'Équipe spéciale)

---

##### Justification de la décision:

- 1) [Résolution 6 \(Cg-18\)](#) – Conseils régionaux de l'OMM
  - 2) [Décision 11 \(EC-72\)](#) – Développement de partenariats solides, et portée, ampleur et progrès du développement de l'OMM
  - 3) [Décision 3 \(CR VI-18\)](#) – Équipes spéciales de haut niveau du Conseil régional VI
-

### **Annexe de la décision 5 (CR VI-18)**

#### **Composition de l'Équipe de haut niveau du Conseil régional VI sur la coopération et la collaboration interrégionales et intrarégionales et sur les partenariats pour le développement**

- 1) Président(e): Vice-Président du Conseil régional VI
- 2) Membre: M. Volkan Mutlu Coşkun [Turquie]
- 3) Membre: M. Roar Skålin [Norvège]
- 4) Membre: M. Igor Shumakov [Fédération de Russie]
- 5) Membre: Mme Penny Endersby [Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord]
- 6) Membre: M. Kleantes Nicolaides [Chypre]
- 7) Membre: M. Igor Kovacic [Bosnie-Herzégovine]
- 8) Membre: M. Almir Bijedić [Bosnie-Herzégovine]
- 9) Membre: M. Marc Wehaïbé [Liban]
- 10) Membre: Mme Branka Ivancan-Picek [Croatie]
- 11) Membre: M. Armen Dpiryan [Arménie]
- 12) Membre: Mme Marianne Thyrring [Danemark]
- 13) Membre: [M. Radics Kornélia](#) [Hongrie]
- 14) Membre: M. Jussi Kaurola [Finlande]
- 15) Membre: M. Klemen Bergant [Slovénie]
- 16) Membre: M. Raed Rafid [Jordanie]
- 17) Membre: M. Ivica Todorovski [Macédoine du Nord]

**Les décisions suivantes donnent plus de précisions sur les travaux des Équipes de haut niveau susmentionnées et leur apportent un appui.**

---

### **Décision 6 (CR VI-18)**

#### **Relations entre l'OMM et le système régional des Nations Unies et la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe**

**Notant avec satisfaction** la participation du Bureau régional pour l'Europe aux mécanismes régionaux de coopération et de collaboration des Nations Unies, tels que la Plateforme régionale de collaboration et ses coalitions thématiques (voir le document RA VI-18/INF. 3.1(5)),

**Notant avec satisfaction** la collaboration qui existe entre les départements techniques de l'OMM et la CEE-ONU dans le cadre de la Convention sur la protection et l'utilisation des cours d'eau transfrontières et des lacs internationaux (ou Convention sur l'eau),

**Reconnaissant** que cette coopération et cette collaboration peuvent améliorer la visibilité de la communauté de l'OMM, y compris des Services météorologiques et hydrologiques dans le contexte national, dans la mesure où elles permettent de jouer un rôle proactif dans le cadre du Système régional des Nations Unies et au sein du Forum régional sur le développement durable de la Commission économique pour l'Europe,

**Le Conseil régional VI (Europe) décide:**

- 1) D'inviter ses États Membres à soutenir les relations entre l'OMM et le système régional des Nations Unies, en coopérant plus étroitement avec la Plateforme régionale de collaboration et ses coalitions thématiques sur l'environnement et le changement climatique et sur les systèmes alimentaires durables et autres coalitions pertinentes jugées nécessaires, en faisant appel aux centres météorologiques régionaux spécialisés de l'OMM, tels que le réseau des centres climatologiques régionaux de la Région VI et le Centre agrométéorologique régional, aux centres régionaux de formation professionnelle et à d'autres organismes régionaux ainsi qu'à des experts, selon le cas;
- 2) De prier son ou ses services responsables des activités menées en vue d'atteindre les objectifs de développement durable:
  - a) De coordonner cet appui et d'assurer la liaison avec les États Membres et avec ses groupes de travail, et de faciliter sa participation au Forum régional sur le développement durable de la région couverte par la Commission économiques pour l'Europe;
  - b) D'organiser des webinaires pour les représentants permanents et les conseillers en hydrologie des Membres de la Région VI concernant leur participation à la mise en œuvre des activités menées au niveau national en vue d'atteindre les objectifs de développement durable, en mettant l'accent sur le rôle distinct des Services météorologiques et hydrologiques nationaux (SMHN) et de l'OMM dans le développement durable;
- 3) De prier le Secrétaire général de l'OMM de conclure un protocole d'accord avec la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe en vue de renforcer la collaboration des États Membres dans le domaine du développement durable, et de favoriser une éventuelle contribution à la déclaration annuelle sur le climat en Europe.

---

Justification de la décision:

- 1) [Résolution 2 \(EC-72\)](#) – Activités et mécanismes de travail des conseils régionaux
  - 2) Document RA VI-18/INF. 3.1(5) contenant des informations sur le système régional des Nations Unies, les coalitions thématiques sur l'environnement et le changement climatique et la coalition thématique sur les systèmes alimentaires.
- 
-

### **Décision 7 (CR VI-18)**

#### **Initiatives phares de l'OMM en matière de partenariats pour le développement**

##### **Le Conseil régional VI (Europe) décide:**

- 1) D'inviter ses États Membres à contribuer au développement et à la prompte mise en œuvre du Mécanisme de financement des observations systématiques (SOFF), de l'Initiative de soutien aux pays (CSI) et des Diagnostics nationaux en matière d'hydrométéorologie (CHD);
- 2) D'inviter ses États Membres à aider le Secrétariat à mobiliser des ressources substantielles en établissant des contacts de haut niveau avec les ministères et les organismes respectifs chargés des questions relatives au développement et au climat;
- 3) De contribuer, autant que possible, sur la base du recouvrement des coûts, à l'Initiative de soutien aux pays en tant que partenaire consultatif et aux Diagnostics nationaux en matière d'hydrologie en tant que participant au processus d'examen par les pairs;
- 4) D'inviter ses États Membres à participer activement avec le Secrétaire général de l'OMM et le président du CR VI à la mise en œuvre de ces initiatives de l'OMM en matière de partenariat pour le développement.

---

##### Justification de la décision:

- 1) [Résolution 74 \(Cg-18\)](#) – Comblent l'écart de capacité: établir de solides partenariats au profit de l'investissement dans une infrastructure et des services viables et rentables,
- 2) [Décision 11 \(EC-72\)](#) – Développement de partenariats solides, et portée, ampleur et progrès des projets de développement de l'OMM.

---

### **Décision 8 (CR VI-18)**

#### **Partenariats public-privé**

##### **Le Conseil régional VI (Europe) décide:**

- 1) Que son président et son groupe de gestion devraient tenir dûment compte des Directives relatives aux partenariats public-privé dans la planification des activités régionales pertinentes, en particulier celles qui visent à favoriser la connaissance mutuelle et la confiance entre les secteurs et à utiliser les possibilités qu'offrent les partenariats public-privé pour combler les disparités en matière de capacités;
- 2) D'encourager ses États Membres à utiliser les Directives pour instaurer une coopération, une collaboration et un partenariat au niveau national entre les secteurs public, privé, universitaire et de la société civile qui poursuivent des objectifs communs dans l'intérêt de la société, et à envisager un mécanisme approprié permettant aux secteurs susmentionnés de participer à la conception et à la mise en œuvre des projets et initiatives existants et futurs dans la Région VI;

- 3) D'encourager davantage les Membres à partager les bons exemples de pratiques nationales en matière de coopération et de collaboration avec les secteurs privé et universitaire, et à les communiquer au Secrétariat pour qu'ils soient inclus dans le Recueil de bonnes pratiques;
- 4) D'envisager d'organiser, en partenariat avec des associations du secteur privé, un forum régional sur les partenariats public-privé, rattaché à la plate-forme consultative ouverte afin d'examiner des questions, des opportunités et des initiatives spécifiques à la Région en vue de créer une synergie entre les secteurs et renforcer ainsi les avantages socio-économiques.

---

Justification de la décision:

- 1) [Résolution 11 \(EC-72\)](#) – Directives relatives aux partenariats public-privé (édition 2020)
- 2) [Résolution 33 \(EC-70\)](#) – Partenariats public-privé
- 3) [Résolution 79 \(Cg-18\)](#) – Plate-forme consultative «ouverte» intitulée «Partenariat et innovation pour le nouveau savoir météorologique et climatologique»
- 4) [Résolution 80 \(Cg-18\)](#) – Déclaration de Genève – 2019: Bâtir une communauté pour agir dans les domaines du temps, du climat et de l'eau

---

### **Décision 9 (CR VI-18)**

#### **Coopération avec le programme Copernicus de l'Union européenne**

##### **Le Conseil régional VI (Europe) décide:**

- 1) De contribuer, sur la base des arrangements de travail conclus entre l'OMM et la Commission européenne, à des discussions de haut niveau, en les complétant, entre l'OMM et le programme Copernicus de l'Union européenne sur tous les sujets intéressant les deux parties, et d'examiner les modalités possibles de coopération et de collaboration entre le Conseil régional et le programme Copernicus;
- 2) De prier son président et son groupe de gestion de mener au préalable une consultation en ligne de ses Membres pour recenser les besoins, les priorités et les limites en la matière afin de contribuer aux discussions susmentionnées, et de rendre régulièrement compte à ses Membres des progrès enregistrés;
- 3) De demander au Secrétaire général de participer à ce dialogue, sur la base des arrangements de travail signés en 2020 entre l'OMM et la Commission européenne.

---

Justification de la décision: Document RA VI-18/INF. 3.1(8) relatif à l'arrangement de travail concernant le cadre et les modalités de coopération entre la Commission européenne et l'Organisation météorologique mondiale

---

### **Décision 10 (CR VI-18)**

#### **Rapport annuel sur l'état du climat dans la Région VI (Europe) – Questions relatives aux centres climatologiques régionaux et aux forums régionaux sur l'évolution probable du climat**

##### **Le Conseil régional VI (Europe) décide:**

- 1) De renforcer les Forums régionaux sur l'évolution probable du climat (FREPC) en tant que plates-formes durables destinées à améliorer les services d'informations climatologiques au niveau régional, et de rationaliser le processus des FREPC conformément à la [décision 9 \(EC-72\)](#) en tirant parti du réseau des CCR de la Région VI et de la contribution d'autres partenaires régionaux de la Région, dont, entre autres, le Service Copernicus de surveillance du changement climatique (C3S);
- 2) De faire le nécessaire pour assurer régulièrement, avec un examen collégial rigoureux i) la publication d'une déclaration de l'OMM sur le climat dans la Région VI, basée sur les données existantes provenant de Copernicus et du réseau de CRR de la Région et sur le modèle de la Déclaration de l'OMM sur l'état du climat mondial, et ii) la diffusion de messages clés qui correspondent le plus possible aux rapports du programme Copernicus sur le climat en Europe afin d'assurer la cohérence des informations communiquées;
- 3) D'inviter son président et son groupe de gestion ainsi que la structure de travail chargée des Services climatologiques à se mettre en rapport avec les responsables et les experts du programme Copernicus afin d'étudier les possibilités d'établir une déclaration commune de ce type couvrant l'ensemble de la Région VI;
- 4) De demander à son président et à son groupe de gestion de poursuivre les négociations, dans le cadre des discussions de haut niveau avec Copernicus, en vue d'un protocole d'accord avec ce dernier sur cette question, incluant des accords sur les politiques en matière de données et de codes qui apporteront un certain degré de cohérence et faciliteront l'élaboration des rapports sur le climat dans toutes les Régions;
- 5) D'établir des liens étroits avec la Commission économique pour l'Europe et le système régional des Nations Unies, et inviter les intéressés à collaborer à la déclaration sur le climat dans la Région VI, en particulier en ce qui concerne l'impact du climat sur les secteurs socio-économiques et les politiques d'adaptation et d'atténuation;
- 6) De demander en outre au Secrétariat de l'OMM et au Bureau régional pour l'Europe de soutenir son président et son groupe de gestion dans cette entreprise et de fournir l'appui nécessaire pour faciliter la publication et le lancement de la déclaration sur le climat dans la Région VI;
- 7) De prier son président de fournir des informations sur le processus proposé et les accords de collaboration à convenir par les Membres lors du deuxième volet de sa dix-huitième session.

---

Justification de la décision:

- 1) [Décision 19 \(CR VI-17\)](#)
  - 2) Document RA VI-18/INF. 3.1(9): document de réflexion concernant la publication d'une déclaration annuelle sur l'état du climat régional dans la Région VI (approuvé par le Groupe de gestion du Conseil régional VI)
- 
-



**Décision 11 (CR VI-18)****Structure de travail du Conseil régional VI (Europe)****Le Conseil régional VI (Europe) décide:**

- 1) D'approuver une nouvelle structure de travail régionale, selon les spécifications figurant dans les résolutions ci-dessus;
- 2) D'autoriser son président et son groupe de gestion à conserver la structure de travail existante pendant la période de transition vers la nouvelle structure;
- 3) D'habiliter son président et son groupe de gestion à désigner les membres principaux et les membres associés de la structure de travail, et à examiner et ajuster celle-ci de façon continue en fonction des besoins du Conseil régional et compte tenu des priorités stratégiques d'ensemble de l'OMM.

---

Justification de la décision: Décision du président et du Groupe de gestion du Conseil régional VI sur l'alignement de la structure de travail régionale sur la structure de travail mondiale.

---

**Décision 12 (CR VI-18)****Équipe spéciale du Conseil régional VI pour la politique en matière de données – Mandat****Le Conseil régional VI (Europe) décide:**

- 1) De modifier comme suit le mandat de son actuelle équipe spéciale pour la politique en matière des données:
  - a) Assurer le suivi des résolutions et décisions concernant le Conseil régional;
  - b) Collaborer étroitement avec le Groupe d'étude des questions et politiques relatives aux données relevant de l'INFCOM;
  - c) Coopérer étroitement avec les entités régionales et interrégionales de l'OMM et les institutions partenaires;
  - d) Assumer la responsabilité générale de la mise en œuvre de la [résolution 15 \(CR VI-17\)](#) – Partenariats public-privé;
  - e) Soutenir la révision des politiques existantes de l'OMM en matière de données qui figurent dans:
    - i) La [résolution 40 \(Cg-XII\)](#) – Politique et pratique adoptées par l'OMM pour l'échange de données et de produits météorologiques et connexes et principes directeurs applicables aux relations entre partenaires en matière de commercialisation des services météorologiques,
    - ii) La [résolution 25 \(Cg-XIII\)](#) – Échange de données et de produits hydrologiques,

- iii) La [résolution 60 \(Cg-17\)](#) – Politique de l’OMM pour l’échange international des données et des produits climatologiques nécessaires à la mise en œuvre du Cadre mondial pour les services climatologiques.
- 2) De veiller à ce que ses Membres et parties prenantes comprennent la nouvelle approche de l’OMM relative à la politique en matière de données, en faisant part des problèmes potentiels à la Commission des infrastructures et en aidant les Membres à remédier aux lacunes de compréhension;
- 3) D’inviter M. Michael Staudinger (Autriche) à diriger cette équipe spéciale et Mme/M. \_\_\_\_\_ (Membre de l’OMM) à être son adjoint(e). **(à actualiser pendant/après la session)**

---

Note: Compte tenu de la [résolution 1 \(Cg-Ext\(2021\)\)](#) – Politique unifiée de l’OMM pour l’échange international de données sur le système Terre, il a été indiqué au cours du deuxième volet de la dix-huitième session du Conseil régional VI qu’il avait été mis fin aux activités de l’Équipe spéciale du Conseil régional VI pour la politique en matière de données. La décision 12 (CR VI-18) est donc annulée.

---

### **Décision 13 (CR VI-18)**

#### **Approche fédérative du Conseil régional VI en matière de partage des données**

##### **Le Conseil régional VI (Europe) décide:**

- 1) De prendre note du concept d’EUMETNET concernant un mécanisme de coordination fédératif des données, et de l’accueillir favorablement;
- 2) D’autoriser sa structure de travail responsable de la mise en œuvre du Système d’information de l’OMM à collaborer étroitement avec EUMETNET sur cette question, dans le cadre du protocole d’accord qui existe entre l’OMM et EUMETNET;
- 3) De prier son président de prendre dûment en considération l’équilibre géographique au sein de ladite structure de travail, pour que le responsable de cette unité puisse assurer la liaison nécessaire entre les divers groupes sous-régionaux du Conseil régional VI, les mécanismes de travail des commissions techniques, le Conseil de la recherche et EUMETNET, afin de garantir une collaboration efficace tout en permettant au Conseil régional de se tenir au courant de tous les développements dans ce domaine.

---

Justification de la décision:

Voir le document RA VI-18/INF. 4.1 – EUMETNET Federated Data Coordination Mechanism – Concept Note (Mécanisme de coordination fédératif des données d’EUMETNET – Note de synthèse).

---

**Décision 14 (CR VI-18)****Progrès régionaux du cadre du Système mondial d'alerte multidanger de l'OMM****Le Conseil régional VI (Europe) décide:**

- 1) De demander à ses Membres de participer au développement ultérieur du cadre du Système mondial d'alerte multidanger de l'OMM (SMAM), et à son président et son groupe de gestion de guider ce processus, conformément aux buts à long terme et aux objectifs associés du Plan stratégique de l'OMM pour la période 2020–2030;
- 2) De créer une équipe spéciale sur la poursuite du développement du cadre du SMAM, composée de représentants permanents (ou de leurs suppléants) et de conseillers en hydrologie des Services météorologiques et hydrologiques nationaux (SMHN) de l'ensemble de la Région (voir la composition en annexe) et respectant l'équilibre sous-régional. Les attributions de l'Équipe spéciale seront les suivantes:
  - a) Examiner les approches et les méthodes qui ont fait leurs preuves dans la Région, telles que Meteoalarm d'EUMETNET, Meteoalert de Roshydromet et MeteoUyari du Service météorologique turc, ainsi que les techniques disponibles telles que MyDewetra.World, afin de recueillir de manière méthodique des informations générales pour étayer les futures délibérations sur le cadre du SMAM,
  - b) Consulter les Membres de la Région pour connaître leur position à l'égard du cadre du SMAM, y compris leurs attentes, et rédiger un document de principe/une conclusion sur les moyens d'aller de l'avant,
  - c) Soumettre ce document de principe au président et au Groupe de gestion du Conseil régional VI, qui se mettront d'accord sur l'approche à suivre et, en conséquence, informeront la Commission des services et applications se rapportant au temps, au climat, à l'eau et à l'environnement (Commission des services) et appuieront ses travaux et ceux de son *équipe d'experts sur le SMAM*, par l'intermédiaire des représentants de la Région VI qui y siègent, et établir ainsi la position commune de la Région VI sur le cadre du SMAM,
  - d) Esquisser un projet de plan de mise en œuvre incluant d'éventuelles activités clés du SMAM dans la Région VI, selon qu'il conviendra,
- 3) Que l'équipe spéciale du Conseil régional VI sera composée d'un président et d'un vice-président, et d'autres représentants permanents (ou de leurs suppléants) comme membres principaux. La composition initiale de cette équipe est donnée en annexe;
- 4) De demander instamment aux États et territoires Membres de la Région VI d'envisager, lorsque cela est possible, de collaborer et de soutenir des Membres qui n'exploitent pas de systèmes d'alerte précoce complets, en leur permettant d'émettre leurs alertes grâce à l'adoption de méthodes et techniques pertinentes telles que Meteoalarm et Meteoalert;
- 5) De prier le Secrétaire général d'aider les Membres à mettre en place les techniques et procédures relatives au cadre du SMAM.

---

Justification de la décision: [Résolution 13 \(Cg-18\)](#) – Système mondial d'alerte multidanger de l'OMM.

---

### **Annexe de la décision 14 (CR VI-18)**

#### **Composition de l'Équipe spéciale du Conseil régional VI sur la poursuite du développement du cadre du SMAM**

- 1) Coprésident(e): Mme/M. \_\_\_\_\_ [*Représentant(e) permanent, Membre de l'OMM*]
  - 2) Coprésident(e): Mme/M. \_\_\_\_\_ [*Représentant(e) permanent, Membre de l'OMM*]
  - 3) Membre principal: M. Miguel Ángel LÓPEZ GONZÁLEZ [*Représentant permanent, Espagne*], Mme Ana Casals [*suppléante, Espagne*]
  - 4) Membre principal(e): Mme/M. \_\_\_\_\_ [*Représentant(e) permanent, Membre de l'OMM*]
  - 5) Membre principal(e): Mme/M. \_\_\_\_\_ [*Représentant(e) permanent, Membre de l'OMM*]
  - 6) .....
- 

### **Décision 15 (CR VI-18)**

#### **Système consultatif pour les alertes précoces multidangers en Europe du Sud-Est**

##### **Le Conseil régional VI (Europe),**

**Se félicite** du soutien et de la collaboration de nombreux Membres de la Région et de leurs Services météorologiques et hydrologiques nationaux (SMHN), des entités régionales et sous-régionales, y compris les consortiums de prévision numérique du temps, des organisations axées sur les infrastructures météorologiques européennes (CEPMMT, EUMETNET, EUMETSAT), de la Commission européenne, de la Banque mondiale, d'USAID et d'autres organisations internationales et partenaires pour le développement s'agissant du Système consultatif pour les alertes précoces multidangers en Europe du Sud-Est (SEE-MHEWS-A);

##### **Le Conseil régional VI (Europe) décide:**

- 1) De demander à son président et à son groupe de gestion d'orienter la poursuite du développement et la mise en œuvre du SEE-MHEWS-A et de veiller à coordonner ces activités avec les initiatives menées à l'échelle régionale et mondiale dans le cadre du Système mondial d'alerte multidanger de l'OMM (SMAM), conformément aux buts à long terme et aux objectifs associés du Plan stratégique de l'OMM pour la période 2020–2030;
- 2) De prier le Secrétaire général de continuer d'appuyer le développement et la mise en œuvre du SEE-MHEWS-A par l'intermédiaire du Bureau régional de l'OMM pour l'Europe et de son Bureau de projet pour l'Europe du Sud-Est, établi à Zagreb (Croatie), et de soutenir la mobilisation de ressources et de financements pour mener à bien ce projet;
- 3) D'inviter divers groupes et entités de la Région, y compris ceux qui représentent des infrastructures météorologiques européennes, ainsi que les organisations internationales concernées et les programmes de la Commission européenne, à continuer de coopérer et de collaborer pour mettre au point le SEE-MHEWS-A;

- 4) D'inviter instamment ses Membres d'Europe du Sud-Est à poursuivre et intensifier les efforts qu'ils déploient au plan national en vue d'installer et de mettre en exploitation le SEE-MHEWS-A;
- 5) De prier ses Membres de susciter et de coordonner l'appui d'entités internationales et régionales telles que les organismes de développement, la Commission européenne et la Banque mondiale, en vue d'aider les SMHN de la Région à mettre au point le SEE-MHEWS-A;
- 6) De prier les membres du SEE-MHEWS-A de fournir à des fins officielles des observations supplémentaires, qui pour l'instant ne sont pas partagées, en particulier aux centres du Système mondial de traitement des données et de prévision (SMTDP).

---

Justification de la décision:

- 1) [Résolution 4 \(CR VI-17\)](#) – Système consultatif pour les alertes précoces multidangères en Europe du Sud-Est;
  - 2) Plan de mise en œuvre du SEE-MHEWS-A et politique relative à l'échange de données, d'informations, de prévisions et de bulletins hydrologiques et météorologiques dans le cadre du Système consultatif pour les alertes précoces multidangères en Europe du Sud-Est;
  - 3) RA VI-18/INF. 5.2 – Report of the pilot phase of SEE-MHEWS-A project (Rapport sur la phase pilote du projet SEE-MHEWS-A).
-

## APPENDICE 4. RECOMMANDATIONS ADOPTÉES AU COURS DE LA SESSION

### RECOMMANDATIONS ADOPTÉES AU COURS DU PREMIER VOLET DE LA SESSION

#### Recommandation 1 (CR VI-18)

##### **Système consultatif pour les alertes précoces multidangers en Asie centrale et dans le sud du Caucase**

LE CONSEIL RÉGIONAL VI (EUROPE),

**Reconnaissant** les efforts et la contribution des Membres d'Asie centrale et du sud du Caucase (CASC) ainsi que la participation de leurs Services météorologiques et hydrologiques nationaux et des autorités nationales de gestion des risques de catastrophe à la plate-forme sous-régionale pour la réduction des risques de catastrophe en Asie centrale et dans le sud du Caucase,

**Prenant note** du concept de projet de Système consultatif pour les alertes précoces multidangers en Asie centrale et dans le sud du Caucase (CASC-MHEWS), tel qu'il figure dans le document RA VI-18/INF. 5.3,

**Prie** son président d'informer le président du Conseil régional II de ce projet afin que le Groupe de gestion du Conseil régional II entame des consultations;

**Invite** les Membres d'Asie centrale et du sud du Caucase qui appartiennent aux Régions II et VI à collaborer, à renforcer les efforts qu'ils déploient au plan national et à mobiliser des ressources humaines, techniques et financières pour permettre de développer cette initiative puis de la mener à bien;

**Demande** à ses Membres, ainsi qu'au Conseil inter-États d'hydrométéorologie de la Communauté d'États indépendants et au Secrétariat de l'OMM, de collaborer à l'élaboration et à la mise en œuvre d'un projet complet, et de recenser les sources potentielles de soutien, par exemple les ressources internes, les entités internationales et régionales concernées, les organismes de développement, la Commission européenne et la Banque mondiale;

**Prie** son président et le Groupe de gestion de veiller à ce que cette initiative soit coordonnée avec la mise en œuvre d'autres initiatives d'échelle régionale et mondiale liées au Système mondial d'alerte multidanger de l'OMM, conformément aux buts à long terme et aux objectifs associés du Plan stratégique de l'OMM pour la période 2020–2030.

---

#### Annexe du projet de recommandation 1 (CR VI-18)

##### Références

1. Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015–2030)  
Liens Web ([anglais](#), [arabe](#), [français](#) et [russe](#))
  2. Déclaration d'Erevan  
Liens Web ([anglais](#) et [russe](#))
-

## APPENDICE 5. LISTE DES PARTICIPANTS

(en anglais seulement)

### LISTE DES PARTICIPANTS AU PREMIER VOLET DE LA SESSION

#### 1. Officers of the session

Michael STAUDINGER	President of RA VI
Kornelia RADICS	Vice-President of RA VI

#### 2. WMO Members within RA

##### Armenia

Levon AZIZYAN	Principal Delegate
Armen DPIRYAN	Alternate
Valentina GRIGORYAN	Delegate
Nunufar STEPANYAN	Delegate
Gagik SURENYAN	Delegate

##### Belarus

Andrei KARABCHUK	Delegate
------------------	----------

##### Bosnia and Herzegovina

Igor KOVACIC	Principal Delegate
Almir BIJEDIC	Delegate
Darko BOROJEVIC	Delegate
Sabina HODZIC	Delegate
Esena KUPUSOVIC	Delegate
Mirha OSJAN	Delegate

##### Croatia

Branka IVANCAN-PICEK	Principal Delegate
Gordana BUSELIC	Delegate
Kreso PANDZIC	Delegate
Vlasta TUTIS	Delegate

##### Czechia

Jan DANHELKA	Alternate
Branislav GAL	Alternate
Karel VANCURA	Delegate

##### Denmark

Marianne THYRRING	Principal Delegate
Ulrik Smith KORSHOLM	Alternate
Ellen Vaarby LAURSEN	Alternate
Morten THAARUP	Delegate

##### Finland

Jussi KAUROLA	Principal Delegate
Sami NIEMELA	Alternate

Maria HURTOLA	Delegate
Johanna KORHONEN	Delegate
Vesa KURKI	Delegate

### **France**

Laurence FRACHON	Principal Delegate
Catherine BORRETTI	Alternate

### **Germany**

Gerhard ADRIAN	Principal Delegate
Axel THOMALLA	Alternate
Maya KOERBER	Delegate
Stefan ROESNER	Delegate
Malte UPHOFF	Delegate
Philipp VON CARNAP	Delegate
Henning WEBER	Delegate

### **Greece**

Emmanouile ANADRANISTAKIS	Alternate
Konstantina MITA	Alternate

### **Hungary**

Kornelia RADICS	Principal Delegate
Eszter LABO SZAPPANOS	Alternate
András CSIK	Delegate

### **Iceland**

Arni SNORRASON	Principal Delegate
Jorunn HARDARDOTTIR	Alternate

### **Ireland**

Eoin MORAN	Principal Delegate
Sarah GALLAGHER	Delegate
Sarah O'REILLY	Delegate
Josephine PRENDERGAST	Delegate
Eoin SHERLOCK	Delegate

### **Italy**

Silvio CAU	Principal Delegate
Angela Chiara CORINA	Delegate
Adriano RASPANTI	Delegate

### **Kazakhstan**

Ainur ABENOVA	Delegate
Ravza ASHANOVA	Delegate
Svetlana DOLGIKH	Delegate
Almas SHABDANOV	Delegate
Gulvira SHABVAYEVA	Delegate
Bakhyt ZHEZDIBAYEVA	Delegate



**Lithuania**

Kestutis SETKUS	Principal Delegate
-----------------	--------------------

**Luxembourg**

Andrew FERRONE	Principal Delegate
----------------	--------------------

**Montenegro**

Luka MITROVIC	Principal Delegate
Ivana ADZIC	Delegate

**Netherlands**

Gerard STEENHOVEN	Principal Delegate
Nicole NIJHUIS	Alternate
Hans ROOZEKRANS	Delegate

**Norway**

Roar SKALIN	Principal Delegate
Jorn KRISTIANSEN	Alternate
Bard FJUKSTAD	Delegate
Hege HISDAL	Delegate
Vibeke KRISTENSEN	Delegate
Elise TRONSDEN	Delegate

**Poland**

Tomasz WALCZYKIEWICZ	Principal Delegate
Janusz FILIPIAK	Alternate

**Republic of Moldova**

Mihail GRIGORAS	Principal Delegate
Lidia TRESCIOLO	Alternate
Ecaterina ALEXEEVA	Delegate
RADU CAZACU	Delegate
Dan TITOV	Delegate

**Romania**

Elena MATEESCU	Principal Delegate
----------------	--------------------

**Russian Federation**

Igor SHUMAKOV	Principal Delegate
Sergey BORSCH	Delegate
Alexander GUSEV	Delegate
Vladimir KATTISOV	Delegate
Dmitry KIKTEV	Delegate
Yury SIMONOV	Delegate
Vasily SMOLYANITSKY	Delegate
Roman VILFAND	Delegate

**Slovakia**

Martin BENKO	Principal Delegate
Jana POOROVA	Alternate
Branislav CHVILA	Delegate
Jozef CSAPLAR	Delegate

**Slovenia**

Klemen BERGANT	Principal Delegate
Tanja CEGNAR	Delegate
Drago GROSELJ	Delegate
Sašo PETAN	Delegate

**Sweden**

Bodil AARHUS ANDRAE	Principal Delegate
Ilmar KARRO	Alternate
Cristina ALIONTE EKLUND	Delegate

**Switzerland**

Peter BINDER	Principal Delegate
Susanne ROSENKRANZ	Delegate

**Turkey**

Volkan Mutlu COSKUN	Principal Delegate
Hakan DOGAN	Alternate
Selami YILDIRIM	Alternate
Murat ALTINYOLLAR	Delegate
Hikmet EROGLU	Delegate
Ismail TEMIR	Delegate
Veysel YILDIZ	Delegate

**Ukraine**

Mykola KULBIDA	Principal Delegate
Natalia GOLENYA	Delegate
Viacheslav MANUKALO	Delegate
Ruslan REVIKIN	Delegate

**United Kingdom of Great Britain and Northern Ireland**

Ian CAMERON	Principal Delegate
Jane WARDLE	Alternate
Adrian BROAD	Delegate
Helen BYE	Delegate
John KENNEDY	Delegate
Will LANG	Delegate
Simon MCLELLAN	Delegate
Holly SEALEY	Delegate
Aileen SEMPLE	Delegate
Jeremy TANDY	Delegate

**3. WMO Members outside RA****Myanmar**

Tin Mar HTAY	Observer
--------------	----------

**Sudan**

Rabah ABDEFADIL	Observer
Maha ABDELRAHMAN	Observer
Mohamedahmed SABAHELKHIER	Observer
Hazim SURAG	Observer

**United States of America**

Jennifer LEWIS	Observer
----------------	----------

**4. Invited experts**

Abdulla Mohammed AL MANNAI  
 Andreas SCHAFFHAUSER  
 Biljana KILIBARDA  
 Bruce TRUSCOTT  
 David RICHARDSON  
 Deon TERBLANCHE  
 Fernando BELDA ESPLUGUES  
 George KORDZAKHIA  
 Goran MIHAJLOVIC  
 Goran PEJANOVIC  
 Ioseb KINKLADZE  
 Irakli MEGRELIDZE  
 Johannes LINN  
 Jorge Miguel MIRANDA  
 Jose Pablo ORTIZ DE GALISTEO MARIN  
 Julio GONZALEZ BRENA Kai ROSIN  
 Kleanthis NICOLAIDES  
 Laila SHAHIN  
 Lia MEGRELIDZE  
 Lora YOSIFOVA  
 Marc WEHAIBE  
 Michiko HAMA  
 Milica ARSIC  
 Nir STAV  
 Ricardo DEUS  
 Ricardo SQUELLA DE LA TORRE  
 Samir CATOVIC  
 Steve STRINGER  
 Steven DEWITTE  
 Tanja KLEINERT  
 Ylber MUCEKU

**5. Representatives of international organizations and other bodies****FAO**

Viliami FAKAVA	Observer
IAEA Katherina DEUFRAINS	Observer
Hal TURTON	Observer
Laura VAI	Observer

**UNECE**

Olga ALGAYEROVA	Observer
Monika LINN	Observer

**World Bank**

Daniel KULL	Observer
-------------	----------

**6. Presidents of constituent bodies and Chairs of other bodies**

Michel JEAN	President of INFCOM
Ian LISK	President of SERCOM

---

## LISTE DES PARTICIPANTS AU DEUXIÈME VOLET DE LA SESSION

### 1. Officers of the session

Michael STAUDINGER	President of RA VI
Kornelia RADICS	Vice-President of RA VI

### 2. WMO Members within RA

#### Armenia

Levon AZIZYAN	Principal Delegate
Valentina GRIGORYAN	Alternate
Nunufar STEPANYAN	Delegate

#### Austria

Michael STAUDINGER	Principal Delegate
Andreas SCHAFFHAUSER	Alternate

#### Azerbaijan

Fuad HUMBATOV	Delegate
Rafiq VERDIYEV	Delegate

#### Belarus

Aliaksandr KANAVALCHYK	Principal Delegate
------------------------	--------------------

#### Belgium

Christian TRICOT	Principal Delegate
------------------	--------------------

#### Bosnia and Herzegovina

Almir BIJEDIC	Principal Delegate
Igor KOVACIC	Alternate
Darko BOROJEVIC	Delegate
Sabina HODZIC	Delegate
Esen KUPUSOVIC	Delegate

#### Bulgaria

Lora YOSIFOVA	Principal Delegate
---------------	--------------------

#### Croatia

Branka IVANCAN-PICEK	Principal Delegate
Gordana BUSELIC	Delegate
Kreso PANDZIC	Delegate
Vlasta TUTIS	Delegate

#### Czech Republic

Jan DANHELKA	Alternate
--------------	-----------

Branislav GAL  
Karel VANCURA

Delegate  
Delegate

### **Denmark**

Marianne THYRRING  
Ulrik Smith KORSHOLM  
Ellen Vaarby LAURSEN  
Kim SARUP  
Morten THAARUP

Principal Delegate  
Alternate  
Alternate  
Delegate  
Delegate

### **Estonia**

Taimar ALA  
Kai ROSIN  
Krabbi MIINA

Principal Delegate  
Alternate  
Delegate

### **Finland**

Juhana HYRKKÄNEN  
Sami NIEMELA  
Maria HURTOLA  
Harri PIETARILA  
Jari UUSIKIVI

Principal Delegate  
Alternate  
Delegate  
Delegate  
Delegate

### **France**

Virginie SCHWARZ  
Laurence FRACHON  
Catherine BORRETTI

Principal Delegate  
Alternate  
Delegate

### **Germany**

Axel THOMALLA  
Karolin EICHLER  
Stefan ROESNER  
Malte UPHOFF

Alternate  
Delegate  
Delegate  
Delegate

### **Greece**

Emmanouil ANADRANISTAKIS  
Konstantina MITA

Principal Delegate  
Alternate

### **Hungary**

Kornelia RADICS  
Eszter LABO SZAPPANOS  
András CSIK

Principal Delegate  
Alternate  
Delegate

### **Iceland**

Arni SNORRASON  
Jorunn HARDARDOTTIR

Principal Delegate  
Alternate

### **Ireland**

Sarah GALLAGHER Eoin SHERLOCK	Alternate Delegate
<b>Jordan</b>	
RA'ED RAFID	Principal Delegate
<b>Luxembourg</b>	
Andrew FERRONE	Principal Delegate
<b>Montenegro</b>	
Dusica BRNOVIC Ivana ADZIC Ervin KALAC	Principal Delegate Delegate Delegate
<b>Netherlands</b>	
Hans ROOZEKRANS	Principal Delegate
<b>North Macedonia</b>	
Suzana ALCINOVA MONEVSKA Silvana STEVKOVA	Delegate Delegate
<b>Norway</b>	
Roar SKALIN Bard FJUKSTAD Vibeke KRISTENSEN Elise TRONDSEN	Principal Delegate Delegate Delegate Delegate
<b>Poland</b>	
Mirosław MIETUS Janusz FILIPIAK Paweł PRZYGRÓDZKI	Principal Delegate Alternate Delegate
<b>Republic of Moldova</b>	
Mihail GRIGORAS Lidia TRESCIOLO Dan TITOV	Principal Delegate Alternate Delegate
<b>Romania</b>	
Elena MATEESCU	Principal Delegate
<b>Russian Federation</b>	
Igor SHUMAKOV Sergey BORSCH Alexander GUSEV	Principal Delegate Delegate Delegate

Vladimir KATTSOV	Delegate
Vasily SMOLYANITSKY	Delegate

### **Serbia**

Jugoslav NIKOLIC	Principal Delegate
Samir CATOVIC	Delegate
Goran MIHAJLOVIC	Delegate

### **Slovakia**

Martin BENKO	Principal Delegate
Jana POOROVA	Alternate
Branislav CHVILA	Delegate
Jozef CSAPLAR	Delegate

### **Slovenia**

Drago GROSELJ	Principal Delegate
Mojca DOLINAR	Delegate

### **Spain**

Julio GONZALEZ BRENA	Principal Delegate
Fernando BELDA ESPLUGUES	Delegate
Ricardo SQUELLA DE LA TORRE	Delegate

### **Sweden**

Bodil AARHUS-ANDRAE	Principal Delegate
Ilmar KARRO	Alternate
Cristina ALIONTE-EKLUND	Delegate

### **Switzerland**

Moritz FLUBACHER	Principal Delegate
------------------	--------------------

### **Turkey**

Volkan Mutlu COSKUN	Principal Delegate
Murat ALTINYOLLAR	Alternate
Hakan DOGAN	Alternate
Hikmet EROGLU	Delegate

### **United Kingdom of Great Britain and Northern Ireland**

Sarah JACKSON	Principal Delegate
Nyree PINDER	Alternate
Harry Dixon	Delegate
Abi DRAISEY	Delegate
Bruce TRUSCOTT	Delegate
Stewart TURNER	Delegate

## **3. WMO Members outside RA**



**United States of America**

Jennifer LEWIS Observer

**4. Invited experts**

Adina-Elisa CROITORU  
Michal NAJMAN  
Bruno PIGUET  
Josephine WILSON

**5. Representatives of international organizations and other bodies****ECMWF**

Umberto MODIGLIANI Observer

**ECOMET**

Willie MCCAIRNS Observer

**EUMETNET**

Klemen BERGANT Observer

**IUGG**

Charles FIERZ Observer

**6. Presidents of constituent bodies and Chairs of other bodies**

Ian LISK	President of SERCOM
Silvano PECORA	Co-Vice-president of INFCOM
Manola BRUNET	Co-Vice-president of SERCOM

**7. Regional Hydrological Adviser**

Angela Corina Regional Hydrological Adviser

Pour de plus amples informations, veuillez vous adresser à:

**Organisation météorologique mondiale**

7 bis, avenue de la Paix – Case postale 2300 – CH 1211 Genève 2 – Suisse

**Bureau de la communication stratégique**

Tél.: +41 (0) 22 730 83 14 – Fax: +41 (0) 22 730 80 27

Courriel: [communications@wmo.int](mailto:communications@wmo.int)

**[public.wmo.int](http://public.wmo.int)**